



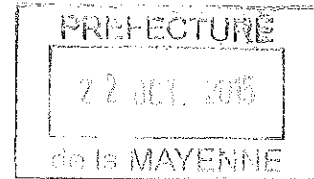
CHANGÉ, le 20 octobre 2015

Monsieur le Préfet de la Mayenne
Dir. de la Règlementation et Libertés Publiques
Procédures environnementales et foncières
46 rue Mazagran
CS 91507
53015 LAVAL cedex

Nos Réf. : Jean-Christophe DESNÉ
JYC/JCD/ST - 2015-1067

Vos Réf. : Isabelle HUIGNARD

Objet : Permis exclusif de recherches de mines « Permis d'Olivet »



Monsieur le Préfet,

Je vous informe que le dossier précité a fait l'objet d'un examen par nos soins et qu'au vu de celui-ci, nous n'avons pas d'opposition à formuler au permis sollicité.

Cependant, la commune de CHANGÉ souhaite que toutes précautions soient prises concernant la préservation du ruisseau de la Morinière, affluent de la rivière la Mayenne, qui se raccorde à celle-ci en amont de la prise d'eau potable.

Également, toutes mesures conservatoires devront être prises concernant le site « Séché » d'enfouissement des déchets et afin d'éviter d'éventuelles conséquences environnementales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments distingués.

Par délégation du Maire,
Jean-Yves CORMIER

5^{ème} Adjoint



MAIRIE DE LA BIGOTTIÈRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 Octobre 2015**

Département MAYENNE ARRONDISSEMENT de LAVAL

L'an deux mil quinze, le jeudi 15 Octobre, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil municipal sous la présidence de Claude TARLEVÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur Le maire le 09 Octobre 2015 ;

Présents : BIGNON Véronica, LE DAUPHIN Dolorès, JOLY-CRÉTOIS Valérie, GUESDON David, GERMERIE Patrice, LOUVEAU Thierry, LE MÉTAYER Marielle, TAILLEFER Magali

Absents excusés : ----

Les conseillers présents représentant des membres en exercice qui sont au nombre de 9, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séances pris au sein du conseil municipal, Mme TAILLEFER Magali ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Délibération suite à la demande de la Société SGZ France pour l'octroi d'un permis de recherches de mines délibération 20151015G

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal que la commune a reçu en mairie de la Préfecture de La Mayenne, un exemplaire du dossier de demande présenté par la société SGZ France en vue de l'octroi d'un permis exclusif de mines portant sur 26 communes du département dont La Bigottière.

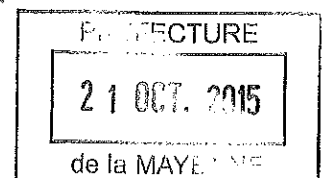
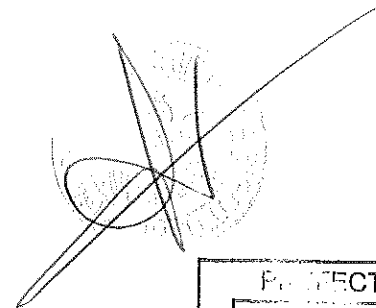
La commune doit faire connaître son avis

Après lecture et étude du document, le Conseil Municipal REFUSE la demande de la Société SGZ France

ADOpte à L'unanimité

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Pour extrait Conforme
Le 19/10/2015
Le Maire Claude TARLEVÉ



Certifié exécutoire par Le maire compte tenu de sa réception en Préfecture le

Et de sa publication le